Registre des délibérations du Conseil Municipal de NOUAINVILLE Séance du 23 juillet 2019

L'An deux mil dix-neuf et le vingt-trois du mois de juillet à 18h00,

<u>Date de convocation</u> 16/07/2019

Nombre de conseillers

En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 7 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BAUDRY,

<u>Présents</u>: M. BAUDRY Jean-Marc, M. LEBOYER Daniel, Mme GAIN Maryvonne, M. BONISSENT Marc, M. MARTI-FULLANA Bernard, Mme LEGRAND Christine, Mme PORTIER Isabelle.

<u>Absents</u>: Mme LABOUBÈNE Lydie, M. DIGUET Christian, Mme MAUROUARD Pascale, Mme JOLITON Christine.

Secrétaire de séance : Mme LEGRAND Christine

Le compte rendu de la séance du 23 avril 2019 est approuvé à la majorité des membres présents. Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour, le point suivant : autorisation de séquestre à l'étude notariale MOTIN Anne et BOISROUX Armand.

1 - Autorisation de séquestre à l'étude notariale MOTIN et BOISROUX (Délibération N° 2019-18)

Pour toute réservation d'une parcelle au lotissement « Rue des Sources »,

le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise l'étude notariale MOTIN Anne et BOISROUX Armand, à mettre sous séquestre la somme de 1 500.00 euros à la date de signature de l'acte de vente pour prévenir des dégradations éventuelles entre la 1ère et la 2ème phase des travaux. Cette somme sera restituée à l'acquéreur à la date d'achèvement des travaux de leur permis de construire sous réserve qu'aucune dégradation ne soit à déplorer.

2 - Lotissement « Rue des Sources » (Délibération N° 2019-19)

Par délibération en date du 7 novembre 2017, le conseil municipal a décidé de lancer son projet d'aménagement d'un lotissement communal.

Une consultation en procédure adaptée a été lancée et a fait l'objet de la parution d'une annonce dans un journal d'annonces légales le mercredi 8 mai 2019.

Le dossier de consultation des entreprises était consultable sur la plateforme de dématérialisation des marchés de « la centrale des marchés ».Les offres pouvaient être transmises par cette même plateforme. Les plis devaient être remis le 28/05/2019 à 12 heures.

6 entreprises dont 2 entreprises ont répondu aux 2 lots soit :

- Pour le lot n°1 : 4 offres

- Pour le lot n°2 : 4 offres

La commission d'appel d'offre réunie le 8 juillet 2019 a procédé à l'ouverture des offres qui se présentent comme suit :

LOT N° 1	CAUVIN TP	190 949,85 € HT
LOT N° 1	MASTELLOTTO	184 471,96 € HT
LOT N° 1	OUEST TERRASSEMENT	179 918,00 € HT
LOT N° 1	MESLIN	161 881,43 € HT
LOT N° 2	CAUVIN TP	29 516,50 € HT
LOT N° 2	BOUYGUES ES	27 658,05 € HT
LOT N° 2	MASTELLOTTO	25 550,02 € HT
LOT N° 2	INEO	25 242,73 € HT
LOT N° 2	INEO - VARIANTE	23 695,23 € HT

Les entreprises qui ont répondu à la consultation sont toutes en mesure de réaliser les travaux.

Selon l'ensemble des critères de la consultation, l'entreprise ayant fait l'offre la plus avantageuse est :

• Pour le lot n°1:

L'entreprise MESLIN, pour un montant total de 161 881,43 € TTC soit 194 257,72 € TTC

• Pour le lot n°2 :

L'entreprise INEO – variante, pour un montant de 23 695,23 € HT soit 28 434,28 € TTC.

Après avoir entendu Monsieur le Maire présenter les résultats de l'appel d'offre pour le marché de travaux relatif à la réalisation du lotissement communal de « Rue des Sources » prévue dans le permis d'aménager PA 050 382 18 00001 délivré le 16 novembre 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de valider les décisions de la Commission Travaux et Bâtiments basées sur l'analyse des offres par le Cabinet LAINE MAITRISE D'ŒUVRE,
- Retient l'offre de :
- o Pour le lot n° 1 : L'entreprise MESLIN, pour un montant total de 161 881,43 € TTC soit 194 257,72 € TTC
- o Pour le lot n° 2 : L'entreprise INEO variante, pour un montant de 23 695,23 € HT soit 28 434,28 € TTC.

Soit un montant total pour les 2 lots de 185 576,66 € HT soit 222 691,99 € TTC.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

3- Devis clôture lotissement de La Lande (Délibération N° 2019-20)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions pour la réalisation d'une clôture et son aménagement au lotissement de La Lande.

ENTREPRISE	PRIX HT	PRIX TTC
RATEL PAYSAGES	7 144.00 €	8 572.80 €
RIBET JEAN-CLAUDE	9 535.00 €	11 442.00 €
COTENTIN PAYSAGE (option 1)	6 450.46 €	7 740.55 €
COTENTIN PAYSAGE (option 2)	5 530.46 €	6 636.55 €

L'entreprise « CLOTURES DU COTENTIN » propose un devis uniquement pour la fourniture et la pose d'une clôture, ne réalisant pas de travaux de bâchage, pour un montant de 3 414.20 € HT soit 4 097.04 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

DÉCIDE de valider le devis de l'entreprise COTENTIN PAYSAGE avec l'option N°2 pour un montant de 5 530.46 € HT, soit un montant total TTC DE 6 636.55 € TTC.

4 - Subventions 2019 (Délibération N° 2019-21)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions 2019 comme suit :

ASSOCIATIONS	2019
LE CLUB DES GENS TRANQUILLES	300 €
ASSOCIATION des AVEUGLES et MALVOYANTS	50 €
ASSOCIATION DES SCLÉROSÉS EN PLAQUES	50 €
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	50 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	50 €
LES RESTAURANTS DU COEUR	150 €
ADEVA	80 €
ASSO° DES PARALYSÉS DE France APF	50 €
ASS DU FOOTBALL CLUB de NOUAINVILLE	550 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	50 €
FRANCE ALZHEIMER	50 €

5 - Tarification location salle communale Louis POLIDOR (Délibération N° 2019-22)

_Monsieur le Maire propose de mettre à jour les tarifs de la location de la salle Louis Polidor afin d'être en conformité avec la réglementation.

En complément, il est proposé d'intégrer des modifications concernant les tarifs, qui sont :

- Proposition d'un forfait ménage
- Remplacement de la vaisselle cassée

Le conseil municipal est invité à adopter le règlement de location et son annexe financière.